



Fédération Marocaine Des Industries Du Cuir

Organismes de formation

Les actions de formation peuvent être réalisées par :

- L'entreprise elle - même si elle dispose des compétences nécessaires.
- Des professionnels de la formation :
Les organismes de conseil et de formation privés assujettis à la Taxe de Formation Professionnelle (TFP), et vérifiant la condition Eligibilité correspondante à sa date d'affiliation :

Date d' affiliation	Condition d' éligibilité
Avant le début de année TFP	Déclarations régulières pendant les 12 mois de année TFP
Pendant l 'année TFP	Déclarations régulières depuis la date d'affiliation à la fin de année TFP
Après la fin de année TFP	Affiliation a la CNSS

Les organismes publics de conseil et de formation créés conformément à la réglementation en vigueur: universités, écoles d'ingénieurs, établissements de formation professionnelle, etc.